



MODIFICATIONS DU PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
Sous-Bassin Hydrographique de la SAMBRE

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'ASSAINISSEMENTS AGREES (O.A.A.) CONCERNES :

- Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques - Région de Charleroi-Thuin
- Intercommunale Namuroise de Services Publics

PASH DRESSE PAR : La Société Publique de Gestion de l'Eau

Siège Administratif : 1414, Avenue de Sionart - B-5000 NAMUR
Tél : 081 251 930

Siège Social : 41, Rue de la Concorde - B-4800 VERVIERS
Tél : 087 324 400
<http://www.spgbe.be> - Email : info@spgbe.be

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LES MODIFICATIONS DU PASH DE LA SAMBRE

Namur, le **24 JAN. 2013**

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité
Philippe HENRY

Le Ministre-Président
Rudy DEMOTTE

Feuille n° 33/52 Echelle : 1 / 10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT
Les régimes d'assainissement sont précisés selon les affectations au plan de secteur

Assainissement collectif

| | | | |
|----------------------------------|-------------------------|---------|-----------------------|
| habitat ou équip. communautaires | aménagement différencié | loisirs | activités économiques |
| | | | |

Assainissement autonome

| | | | |
|----------------------------------|-------------------------|---------|-----------------------|
| habitat ou équip. communautaires | aménagement différencié | loisirs | activités économiques |
| | | | |

Assainissement transitoire

| | | | |
|----------------------------------|-------------------------|---------|-----------------------|
| habitat ou équip. communautaires | aménagement différencié | loisirs | activités économiques |
| | | | |

Cas particuliers

- Assainissement collectif hors zone urbanisable
- Par défaut, le régime d'assainissement autonome s'applique en dehors des zones urbanisables au plan de secteur
- Zone urbanisable au plan de secteur dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin hydrographique

SCHEMA D'ASSAINISSEMENT
Le schéma d'assainissement est repris sur la carte à titre indicatif et n'engage en rien la responsabilité de la S.P.G.E.

Canalisations d'eaux usées

| | existant | en cours de réalisation | en projet | inexistant |
|--------------------------|----------|-------------------------|-----------|------------|
| Collecteur gravitaire | | | | |
| Collecteur sous pression | | | | |
| Egout gravitaire | | | | |
| Egout sous pression | | | | |

Cas particuliers : Egout à réaliser après urbanisation

Conduites d'exutoires

| | existant | en cours de réalisation | en projet | inexistant |
|---|----------|-------------------------|-----------|------------|
| Conduites d'exutoires (représentation non exhaustive) | | | | |

Ouvrages d'assainissement et de déchargement

| | existant | en cours de réalisation | inexistant |
|-------------------------|----------|-------------------------|------------|
| Station d'épuration | | | |
| Station de pompage | | | |
| Station de déchargement | | | |
| Bassin d'orage | | | |

Cas particuliers : Station d'épuration à déclasser

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE SPW - DGO3

Eaux souterraines

Captage public

Zones de protection de captage arrêtées au 01/04/2012

- Prévention rapprochée (Ia)
- Prévention éloignée (Ib)
- Surveillance (II)

Eaux de surface

Plans d'eau

- Navigable
- 1re catégorie
- 2e catégorie
- 3e catégorie
- non classé
- Cours voûts

Zone de baignade

- Point ou zone de baignade
- Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale

- Natura 2000

Limite naturelle

- Sous-bassin hydrographique

SOURCE SPW - DGO4

Plan de secteur

Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur. Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH s'engagent en rien la responsabilité de la S.P.G.E.

L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative

- Commune
- Limite communale

SOURCE IGN

Fond de plan IGN

40/2 Limite de planche IGN (1/10 000)

Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.

Autorisation de reproduction : convention TS 02394

Origine des données cartographiques : SPW-DGO3 / SPW-DGO4 / IGN

Traitement des données : OAA et SPGE

LISTE DES MODIFICATIONS DU PASH (Feuille n° 33/52)

Modification n° 11.21 - Commune de CHIMAY - Zone transitoire du village de Salles

Feuille n° 33/52